



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

eaux territoriales

Question écrite n° 42259

Texte de la question

M. Gilles Lurton appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la question de l'extension du plateau continental de la France au-delà des 200 milles marins. La convention de Montego Bay de 1982, et plus précisément son article 76, donne aux pays côtiers la possibilité d'étendre leur plateau continental au-delà des 200 milles marins. Pour ce faire, la France a mis en place le programme Extraplac par lequel elle peut espérer étendre ses droits souverains sur les ressources naturelles du sol et du sous-sol marins sur près de deux millions de km². Afin de finaliser la conquête du plateau continental étendu et de mettre en place une véritable politique maritime digne d'un pays présent sur tous les océans grâce aux outre-mer, le Conseil économique social et environnemental recommande notamment d'élaborer une grande loi sur les océans afin de rassembler l'ensemble des législations et réglementations définissant et accompagnant le développement de la politique maritime de notre pays. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Le Conseil interministériel de la mer (CIMER) du 2 décembre 2013 a convenu de la nécessité d'engager, par voie législative, une démarche de clarification de la définition des espaces maritimes. Il a souhaité qu'il soit procédé par voie d'ordonnance. Il a confié au ministre délégué auprès du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports de la mer et de la pêche le soin d'élaborer le projet d'ordonnance relatif aux espaces maritimes (avec le soutien d'une équipe interministérielle de juristes en droit international de la mer issus des principaux ministères et coordonnée par le secrétariat général de la mer).

Données clés

Auteur : [M. Gilles Lurton](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42259

Rubrique : Mer et littoral

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 novembre 2013](#), page 11783

Réponse publiée au JO le : [11 février 2014](#), page 1399